

Les panneaux acoustiques ALPHADESIGN sont composés d'un cadre en profils aluminium anodisé, de tissu polyester imprimé avec jonc silicone en périphérie et de mousse acoustique de la société BASF (Basotect).

PERFORMANCE ACOUSTIQUE 0.90 α_w - Classe A (PV.CSTB) Pages 2-3-4

PERFORMANCES FEU Tissu polyester imprimé - M1 (PV.CSTB) Page 5

Mousse acoustique - M1 (PV.LNE) Page 6

ÉMISSION DE COV Tissu polyester imprimé - Classe A+ Pages 7-8

Mousse acoustique - Classe A Pages 9-10

ENVIRONNEMENT

Profil aluminium recyclable à 100%

Tissu fabriqué en polyester 100% recyclé
15 bouteilles d'eau minérale permettent de fabriquer
1m² de tissu

Encres à base d'eau, sans solvant

ENTRETIEN

Exécuter un dépoussiérage régulier à l'aide d'une brosse ou d'un aspirateur.

En cas de petites salissures, utiliser une éponge très légèrement humide ; en cas de tâches grasses, possibilité d'employer un produit "type K2R".

Pour des salissures de grandes dimensions, enlever le tissu et le donner à nettoyer à sec.

PV ACOUSTIQUE EN MURAL

COEFFICIENT D'ABSORPTION ACOUSTIQUE α_s DE PANNEAUX ACOUSTIQUES MURAUX

AA45

Essai 1
Date 29/10/09
Poste ALPHA

DEMANDEUR, FABRICANT ALPHA. W. DESIGN

APELLATION Panneau acoustique mural réf. Megatexx avec mousse de mélamine d'épaisseur 40

CONFIGURATION Plénum = 45 mm

APTITUDE À L'EMPLOI Non vérifiée

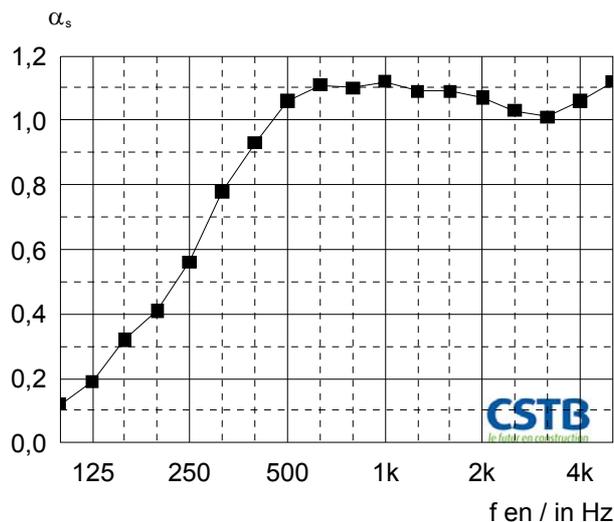
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Dimensions en mm : 3000 x 3600
Surface en m² : 10,8
Masse surfacique en kg/m² : 0,53 hors ossature
Montage type : E-45

CONDITIONS DE MESURES

Salle vide : Température : 23 °C Humidité relative : 48 %
Salle avec matériau : Température : 22 °C Humidité relative : 52 %

RÉSULTATS



f	α_s
100	0,12
125	0,19
160	0,32
200	0,41
250	0,56
315	0,78
400	0,93
500	1,06
630	1,11
800	1,10
1000	1,12
1250	1,09
1600	1,09
2000	1,07
2500	1,03
3150	1,01
4000	1,06
5000	1,12
Hz	

$\alpha_w = 0,90$
classement / class: A

PV ACOUSTIQUE EN PLAFOND



RAPPORT D'ESSAIS N° AC09-26022289



**AIRE D'ABSORPTION ACOUSTIQUE ÉQUIVALENTE A
DE BAFFLES ACOUSTIQUES SUSPENDUS EN PLAFOND**

AA81

Essai 4
Date 29/10/09
Poste ALPHA

DEMANDEUR, FABRICANT ALPHA. W. DESIGN
DÉSIGNATION Baffle acoustique
CONFIGURATION Suspendu en plafond à 355 du sol
APTITUDE À L'EMPLOI Non vérifiée

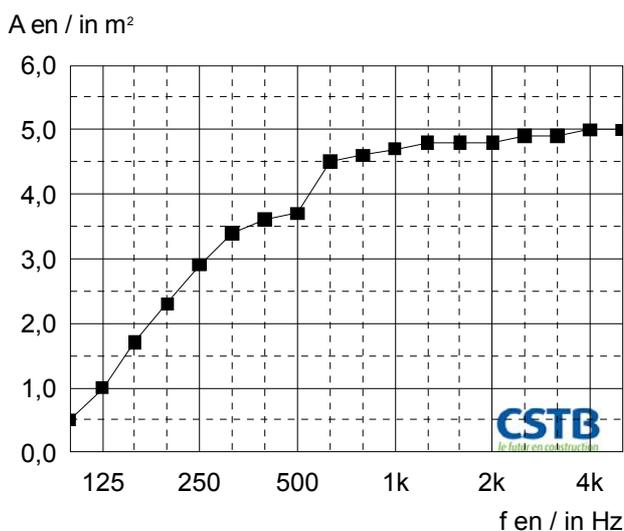
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Dimensions en mm : 1500 x 2100
Surface en m² : 3,15
Épaisseur en mm : 45
Masse surfacique en kg/m² : 3,92
Montage type : J

CONDITIONS DE MESURES

Salle vide : Température : 23 °C Humidité relative : 48 %
Salle avec matériau : Température : 23 °C Humidité relative : 48 %

RÉSULTATS



f	A
100	0,5
125	1,0
160	1,7
200	2,3
250	2,9
315	3,4
400	3,6
500	3,7
630	4,5
800	4,6
1000	4,7
1250	4,8
1600	4,8
2000	4,8
2500	4,9
3150	4,9
4000	5,0
5000	5,0
Hz	m ²

PV ACOUSTIQUE EN CLOISONETTE



RAPPORT D'ESSAIS N° AC09-26022289



**AIRE D'ABSORPTION ACOUSTIQUE ÉQUIVALENTE A
DE CLOISONNETTES DE BUREAUX**

AA81

Essai 5
Date 29/10/09
Poste ALPHA

DEMANDEUR, FABRICANT ALPHA. W. DESIGN
DÉSIGNATION Cloisonnettes de bureaux
CONFIGURATION Posées verticalement sur pieds
APTITUDE À L'EMPLOI Non vérifiée

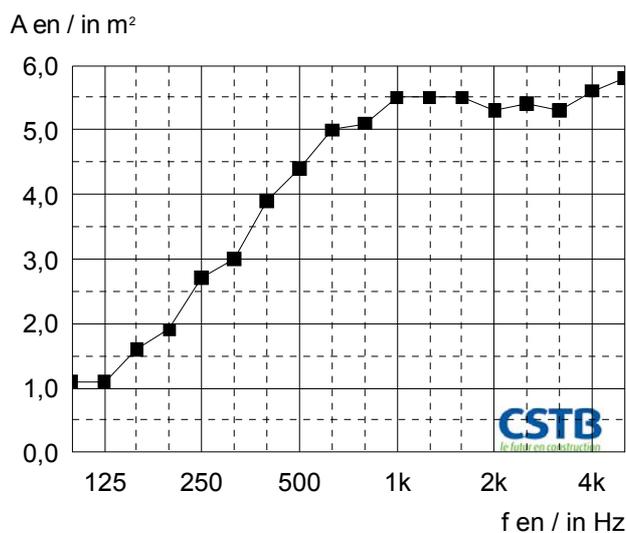
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Dimensions en mm : 1500 x 2100
Surface en m² : 3,15
Épaisseur en mm : 45
Masse surfacique en kg/m² : 3,92
Montage type : J

CONDITIONS DE MESURES

Salle vide : Température : 23 °C Humidité relative : 48 %
Salle avec matériau : Température : 23 °C Humidité relative : 46 %

RÉSULTATS



f	A
100	1,1
125	1,1
160	1,6
200	1,9
250	2,7
315	3,0
400	3,9
500	4,4
630	5,0
800	5,1
1000	5,5
1250	5,5
1600	5,5
2000	5,3
2500	5,4
3150	5,3
4000	5,6
5000	5,8
Hz	m ²

PV FEU - TISSU PET

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA20-0278

Valable 5 ans à compter du 06 octobre 2020

Matériau présenté par : ALPHA.W.DESIGN
14 rue Alexandre
92230 GENNEVILLIERS
FRANCE

Marque commerciale : Mégatexx

Description sommaire :

Tissu imprimé sur une face, composé de fibres 100 % polyester FR ignifugées dans la masse en fabrication.

Epaisseur nominale : 0,48 mm.

Masse surfacique nominale : 250 g/m².

Coloris : divers (face imprimée) et blanc (envers).

Nature de l'essai :

Essai au brûleur électrique
Essai de persistance de flamme
Essai pour matériaux thermofusibles : essai de goutte

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA20-0278 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 novembre 2020

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

PV FEU - MOUSSE

Dossier P215819 – Document DEC/2

LABORATOIRE
NATIONAL
DE MÉTROLOGIE
ET D'ESSAIS 
LABORATOIRE DE TRAPPES
29 Avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex
Tél : 01 30 69 10 00 – Fax : 01 30 69 12 34

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 2 novembre 2021

N° P215819 - DEC/2

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : BASF SE
Carl Bosh Strasse 38
G-PM/PM - D219
67056 LUDWIGSHAFEN AM RHEIN
Allemagne

Marque commerciale : Basotect G+

Description sommaire :
Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'une mousse de mélamine.
Utilisation : Transport, bâtiment et construction
Masse volumique : 9 kg/m³
Epaisseur : De 5 à 50 mm
Coloris : Gris clair

Rapport d'essais : N° P215819 - DEC/2 du 2 novembre 2021
Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P215819 - DEC/2 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages**.

Trappes, le 2 novembre 2021



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Romuald GORJUP

ÉMISSION DE COV - TISSU PET

Evaluation d'expert

Le produit **3160FRF** a été testé sous la responsabilité du **Gebrüder Aurich GmbH**.

Cette évaluation est basée sur les critères du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 (COV décret) et arrêté du 28 mai 2009 et 30 avril 2009 (CMR arrêté) par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Les résultats documentés dans le rapport du test sont évalués comme suit.

COV décret

Analyse des émissions	Concentration (air de la chambre d'essai) [µg/m³]	Classe			
		C	B	A	A+
Substance	au bout de 28 jours				
Formaldéhyde	< 2	>120	<120	<60	<10
Acétaldéhyde	2	>400	<400	<300	<200
Toluène	< 1	>600	<600	<450	<300
Tétrachloréthylène	< 1	>500	<500	<350	<250
Xylène	< 1	>400	<400	<300	<200
1,2,4-Triméthylbenzène	< 1	>2000	<2000	<1500	<1000
1,4-Dichlorobenzène	< 1	>120	<120	<90	<60
Ethylbenzène	< 1	>1500	<1500	<1000	<750
2-Butoxyéthanol	< 1	>2000	<2000	<1500	<1000
Styrène	< 1	>500	<500	<350	<250
COV_{tot}	12	>2000	<2000	<1500	<1000

CMR arrêté

Analyse des émissions	Concentration (air de la chambre d'essai) [µg/m³]	Valeur limite [µg/m³]
		au bout de 28 jours
Substance	au bout de 28 jours	au bout de 28 jours
Benzène	< 1	< 1
Trichloréthylène	< 1	< 1
Phthalate de bis (2-éthylhexle) (DEHP)	< 1	< 1
Phthalat de dibutyle (DBP)	< 1	< 1

Résumé d'évaluation

Le produit **3160FRF** correspond aux exigences de la **classification A+** sur les critères du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 (COV décret) et arrêté du 28 mai 2009 et 30 avril 2009 (CMR arrêté) par le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Cologne, 28.06.2016

A handwritten signature in black ink, reading 'M.-A. Dobaj', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Marc-Anton Dobaj, M.Sc. Crystalline Materials
(Chef de projet)

ÉMISSION DE COV - MOUSSE ACOUSTIQUE



Report No. 392-2014-
00009701Arev1

BASF SE
G - PM/PM - D219
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Eurofins Product Testing A/S
Smedskovvej 38
8464 Galten
Denmark

voc@eurofins.com
www.eurofins.com/voc-testing

Date
17 June 2015

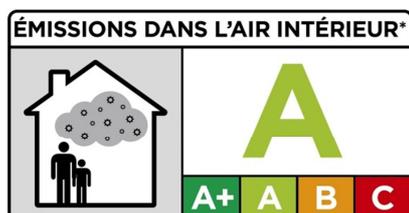
VOC Emission Test report

1. Sample Information

Sample identification	Basotect G+ thickness 500mm
Product type	Insulation
Batch no.	435
Production date	25.10.2013
Date when sample was received	17/01/2014
Testing (start - end)	23/01/2014 - 20/02/2014

2. Resulting VOC Emission Class Label

This recommendation is based on French regulation of March 23, 2011 (décret DEVL1101903D) and of April 19, 2011 (arrêté DEVL1104875A). For details please see www.eurofins.com/france-voc



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

The product was assigned a VOC emission class without taking into account the measurement uncertainty associated with the result. As specified in French Decree no. 2011-321 of March 23, 2011, correct assignment of the VOC emission class is the sole responsibility of the party responsible for distribution of the product in the French market.

4. Results

	Concentration after 28 days µg/m ³	C	B	A	A+
TVOC	< 2	>2000	<2000	<1500	<1000
Formaldehyde	19	>120	<120	<60	<10
Acetaldehyde	< 3	>400	<400	<300	<200
Toluene	< 2	>600	<600	<450	<300
Tetrachloroethylene	< 2	>500	<500	<350	<250
Ethylbenzene	< 2	>1500	<1500	<1000	<750
Xylene	< 2	>400	<400	<300	<200
Styrene	< 2	>500	<500	<350	<250
2-Butoxyethanol	< 2	>2000	<2000	<1500	<1000
1,2,4-Trimethylbenzene	< 2	>2000	<2000	<1500	<1000
1,4-Dichlorobenzene	< 2	>120	<120	<90	<60

< Means less than
> Means higher than



Maria Pelle
Chemist